

Cadre du mémoire technique

Le critère « Valeur technique » sera analysé au regard des réponses fournies par le candidat dans son mémoire technique.

- La qualité de la réponse pédagogique en lien avec l'objectif de chaque action. Votre réponse devra comporter (sous critère pondéré à 40%) :
 - Une description détaillée du contenu pédagogique
 - Le déroulé pédagogique
 - Les méthodes et outils pédagogiques utilisés
 - La méthode et les outils d'évaluation des acquis
 - Le ou les CV des intervenants sur l'action
 - Les ressources logistiques, techniques et pédagogiques mobilisées pour réaliser l'action
 - L'engagement à réaliser le suivi pédagogique, le calendrier proposé
 - la capacité à intervenir sur l'ensemble du département du Cantal, le candidat devra préciser les locaux mis à disposition pour les actions de formation

- L'expérience sur le champ de la formation linguistique à visée d'intégration (sous critère pondéré à 30%) :
 - L'expérience et les compétences de la structure sur le champ de la formation linguistique

- La connaissance des acteurs de l'insertion socioprofessionnelle du Cantal et la capacité à travailler en coopération avec ces acteurs (sous critère pondéré à 30%) :
 - Les expériences de coopération avec les acteurs locaux de la formation, de l'insertion socioprofessionnelle